

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00420**

**GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL ET DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE - ÉLECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191003-D20190042010

DATE D'AFFICHAGE :20191016

Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Louis ROUSSET,  
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,  
M. Joseph SOTTON, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Sylvie FAYOLLE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019**

### **GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL ET DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE - ÉLECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT**

Par décision du Président en date du 19 mars 2019, la signature d'une convention de groupement de commande avec Loire-Forez Agglomération a été autorisée concernant la gestion des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage.

Il s'agit d'un groupement de commandes conclu sur le fondement des articles L. 2113-6 à 7 du code de la commande publique. Les prestations feront l'objet d'un marché conclu selon une procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L.2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Saint-Étienne Métropole a la responsabilité de coordonner ce groupement.

C'est le coordonnateur du groupement qui assurera la remise en concurrence des titulaires. Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents seront attribués après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre.

Les membres de la Commission d'appel d'offres ad hoc créée pour le groupement doivent être désignés conformément aux dispositions de l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à cette fin, une délibération du Conseil Métropolitain doit procéder à cette élection. Chaque membre du groupement doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. Cette élection doit se faire parmi les membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

Par conséquent, il est demandé aux élus composant le Conseil métropolitain de bien vouloir élire le représentant titulaire et le représentant suppléant de Saint-Étienne Métropole au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement, parmi les membres élus de la Commission d'appel d'offres de Saint-Étienne Métropole.

**Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.**

**Monsieur le Président présente les candidatures proposées.**

**Il s'agit de Monsieur Michel Maisonnette en tant que représentant titulaire et Monsieur Rémy Guyot en tant que représentant suppléant.**

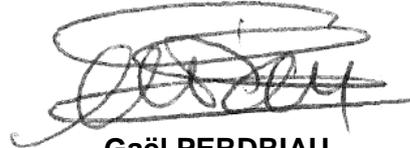
**Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.**

**Il constate l'absence d'autre candidature.**

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :**

- **Monsieur Michel Maisonnette comme représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole.**
- **Monsieur Rémy Guyot comme représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes avec Loire-Forez Agglomération pour la gestion des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**